



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce lundi 13 mai 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
 Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires
 juridiques
 Madame Julie Cloutier, trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) avec la Croix-Rouge pour les services aux personnes sinistrées
 - 4.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction : Règlement numéro 1651-2024 et résolution numéro 133-2024
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière
 - 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal
 - 4.5 Adoption du Plan de projet afin de se conformer aux lois sur la protection de la vie privée
 - 4.6 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.8 Amendement de la résolution numéro 121-2024 - Mandat de services professionnels (moins de 25 000 \$) : Diagnostic organisationnel du Service de sécurité publique
 - 4.9 Autorisation de signature de l'acte notarié autorisant la cession des lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984
 - 4.10 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire - Mouvement de personnel
 - 4.11 Service de la sécurité publique - Mouvement de personnel
 - 4.12 Service de la sécurité publique : Entérinement mouvement de personnel
 - 4.13 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour de la publicité au Club de golf du Lac St-Joseph
 - 4.14 Dépôt du rapport financier de la ville et du rapport des vérificateurs externes
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Entente avec l'organisme Développement Source-Lac : Installation d'un nouveau quai



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

- 5.2 Avis de motion concernant un règlement visant la modification du Règlement numéro 1258-2014 sur le plan d'urbanisme et du Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'assurer la concordance avec le règlement 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier
- 5.3 Adoption du projet de règlement numéro APR-363-2024 modifiant le Règlement numéro 1258-2014 sur le plan d'urbanisme et le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'assurer la concordance avec le règlement 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Aucun
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) : Honoraires professionnels d'ingénierie pour le réaménagement intérieur au garage municipal
- 7.2 Autoriser le paiement numéro 10 : Construction du nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.3 Octroi de contrat par appel d'offres sur invitation (25 000 \$ à 133 800 \$) : Honoraires professionnels en architecture pour le réaménagement intérieur au garage municipal
- 7.4 Réception provisoire des travaux : Construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics – Division parcs et bâtiments
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Approbation du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10 % du déficit
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Autorisation de signature d'un contrat de gestion des appels 9-1-1 avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- 9.2 Prévention domiciliaire en collaboration avec le Campus Notre-Dame-de-Foy
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la natation, le patinage et le hockey
- 10.2 Demande du Club des Cavaliers de Ste-Catherine
- 10.3 Autorisation de signature : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour les sports de glace
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Ratification de paiement : Constat d'infraction du Contrôle routier du Québec
- 11.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'acquisition d'une camionnette 3/4 de tonne pour la Division parcs et bâtiments
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du 13 mai 2024 est ouverte



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

197-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

198-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

199-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

ATTENDU que l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge vient à échéance le 20 mai 2024 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour trois autres années, soit jusqu'au 20 mai 2027;

ATTENDU que la contribution annuelle de la Ville pour l'année 2024-2025 est fixée en fonction du décret de la population publié en 2023 et que ce dernier établit une population de 8 769 habitants. La somme totale est de 1 753,80 \$, soit 0,20 \$ par habitant;

ATTENDU que le décret de population publié en 2024 établit une population de 9 161 habitants et que la Croix-Rouge a fixé le tarif pour l'année 2025-2026 à 0,21 \$ par habitant;

ATTENDU que le tarif pour l'année 2026-2027 est fixé à 0,21 \$ par habitant et qu'il est possible d'estimer une population d'au moins 9 200 habitants;

ATTENDU l'avis de contribution d'une somme de 1 753,80 \$ reçu de l'organisme Croix-Rouge canadienne pour l'année 2024-2025;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'organisme Croix-Rouge canadienne n'a pas encore démontré qu'il respecte les exigences de cette dernière;

ATTENDU que le nom de cet organisme ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 18 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à l'organisme Croix-Rouge canadienne pour les services aux personnes sinistrées. Le contrat est composé de la résolution et de l'entente au montant total de 5 609,61 \$ (non taxable) pour les années 2024 à 2027. L'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à la démonstration que l'organisme Croix-Rouge canadienne respecte les exigences de la *Charte de la langue française* concernant le processus de francisation des entreprises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Contribution Croix-Rouge* (02-230-00-970) pour chacune des années à l'entente.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou, en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer le contrat à intervenir.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la trésorière, madame Julie Cloutier, à acquitter la contribution de la Ville pour l'année 2024-2025 à la signature de la présente entente et à la réception de l'avis de contribution pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1651-2024 ET RÉOLUTION NUMÉRO 133-2024

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose un procès-verbal de correction indiquant que la mention de la date apparaissant à l'article 3 dudit règlement a été corrigée afin qu'il soit inscrit 11 mars 2024 au lieu du 19 février 2024 comme mentionné à l'annexe A du Règlement numéro 1651-2024.

De plus, ce procès-verbal vient corriger la résolution numéro 133-2024 afin que celle-ci fasse référence à la résolution numéro 102-2024 plutôt que 103-2024 relativement à l'adoption du plan de partenariat 2024-2028 pour le soccer.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR ACQUÉRIR DES IMMEUBLES AUX FINS DE CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière.

De plus, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-362-2024.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 453 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal.

De plus, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller, dépose le projet de règlement numéro APR-364-2024.

200-2024

ADOPTION DU PLAN DE PROJET AFIN DE SE CONFORMER AUX LOIS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de Loi 25;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit se conformer aux dispositions des lois sur la protection de la vie privée;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU qu'à la suite de l'octroi du contrat à l'entreprise 9366-6501 Québec inc. (VARS Corporation) par la résolution 520-2023, ce dernier a préparé un Plan de projet visant l'adoption de différentes mesures requises par la loi;

ATTENDU que la Ville est soutenue par l'entreprise VARS Corporation et qu'elle souhaite mettre en place le Plan de projet proposé;

ATTENDU que le Plan de projet a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 3 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Plan de projet de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tel que déposé.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le document.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Madame Julie Cloutier, trésorière, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 30 avril 2024, laquelle totalise la somme de 1 316 920,51 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame Julie Cloutier, trésorière, dépose la liste des engagements financiers, pour la période se terminant le 7 mai 2024, laquelle comprend 182 commandes au montant de 163 513,44 \$.

201-2024

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 121-2024 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (MOINS DE 25 000 \$) : DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU la résolution numéro 121-2024 adoptée à la séance du 11 mars 2024 concernant le mandat de services professionnels (moins de 25 000 \$) : Diagnostic organisationnel du Service de sécurité publique;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 121-2024 afin de modifier le montant de la dépense autorisée;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 3 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 121-2024 afin de remplacer le montant de la dépense autorisée de 2 480 \$, plus taxes par 2 880 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

202-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ AUTORISANT LA CESSION DES LOTS 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 ET 5 118 984

ATTENDU que les lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984 sont la propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ces immeubles font partie du domaine privé de la Ville;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU que ces lots font l'objet d'une promesse de cession et d'acquisition en faveur du Centre de services scolaire de la Capitale autorisée par la résolution 271-2023;

ATTENDU que cette cession permettra la construction d'une école secondaire dans le secteur Est de la Ville;

ATTENDU que Me Daniel Morin de Stein Monast a préparé l'acte de cession des lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou, en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer l'acte de cession des lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984.

ADOPTÉE

**203-2024 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE -
MOUVEMENT DE PERSONNEL**

ATTENDU la démission du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire effective le 10 mai 2024;

ATTENDU la nécessité pour la Ville de combler le poste du directeur pour une durée indéterminée débutant le 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 7 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la nomination de monsieur Éric Gingras au poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim à compter du 14 mai 2024 pour une durée indéterminée. L'employé sera rémunéré durant cette période au salaire prévu à l'amendement numéro 5 du contrat de travail des directeurs mais les conditions de son contrat actuel continueront de s'appliquer à l'exception des primes qui ne seront plus versées.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires employés-cadres* (02-701-20-141 et 02-702-20-141).

ADOPTÉE

204-2024 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le départ du directeur du Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'identifier un nouveau coordonnateur adjoint à la sécurité civile;

ATTENDU que monsieur Kaven Beaumont possède la formation et l'expertise nécessaires pour assumer cette responsabilité;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 7 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de nommer monsieur Kaven Beaumont au poste de coordonnateur adjoint à la sécurité civile par intérim.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

205-2024

SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : ENTÉRINEMENT MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU que la direction du Service de la sécurité publique a rencontré monsieur Samuel St-Laurent, pompier, le 25 mars 2024;

ATTENDU que la direction a proposé un plan sur trois mois avec M. St-Laurent afin de démontrer son intérêt et son éthique de travail pour le Service de sécurité publique;

ATTENDU que Monsieur St-Laurent a accepté la proposition du plan sur trois mois;

ATTENDU que la direction du Service de la sécurité publique désire prolonger la période de probation de monsieur Samuel St-Laurent;

ATTENDU que Monsieur St-Laurent sera évalué à la fin des trois mois supplémentaires de probation;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté-Jolin, directeur adjoint au Service de la sécurité publique en date du 30 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le prolongement de la probation de M. St-Laurent jusqu'au 25 juin 2024.

ADOPTÉE

206-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR DE LA PUBLICITÉ AU CLUB DE GOLF DU LAC ST-JOSEPH

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire conclure un contrat de publicité avec le Club de golf du Lac St-Joseph afin d'apposer le logo de la Ville sur les fanions de chacun des dix-huit (18) verts du Club de golf du Lac St-Joseph. Faire ainsi permettra d'informer les joueurs du golf que ledit golf est situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'offre de prix de Club de golf du Lac St-Joseph, pour un contrat de publicité d'une durée de cinq ans, est au montant de 17 500 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Club de golf du Lac St-Joseph respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le projet de contrat soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 9 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec le Club de golf du Lac St-Joseph pour l'achat de publicité par la Ville sur les fanions de chacun des dix-huit (18) verts du Club de golf du Lac St-Joseph. Le coût du contrat d'une durée de cinq ans est établi à 17 500 \$, plus taxes, et payable en cinq versements.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Promotion municipalité* (02-639-02-999) après une appropriation de 659,10 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Julie Cloutier, CPA, OMA, dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet, Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 18 493 181 \$ et les charges de fonctionnement 18 513 740 \$, en y incluant les amortissements.

Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 se chiffre à 958 431 \$. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2023, à 2 824 398 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**207-2024 ENTENTE AVEC L'ORGANISME DÉVELOPPEMENT SOURCE-LAC :
INSTALLATION D'UN NOUVEAU QUAI**

ATTENDU l'entente 2019-2020-2021 pour la gestion du parc sis sur le lot 3 515 064 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement Source-Lac signée en vertu de la résolution numéro 388-2019 dont elle est reconduite pour l'année 2024;

ATTENDU que madame Joëlle Vallée, présidente de l'organisme, souhaite procéder au remplacement du quai;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6 de l'entente, pour toute altération ou pour tout aménagement du parc, l'organisme doit recevoir l'approbation écrite au préalable de la Ville;

ATTENDU que les approbations nécessaires pour la construction du quai devront être demandées et reçues par les autorités compétentes;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les travaux proposés tels que présentés sur le plan soumis par madame Joëlle Vallée en date du 26 avril 2024.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-2014 SUR LE PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 03-2023 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance ultérieure, un règlement visant la modification du Règlement numéro 1258-2014 sur le plan d'urbanisme et du Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'assurer la concordance avec le Règlement 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

Ces modifications réglementaires visent à assurer la concordance des règlements municipaux au Règlement numéro 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier à la suite de la révision du Schéma d'aménagement révisé numéro 02-2004 modifiant le périmètre urbain de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

208-2024

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-363-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-2014 SUR LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 03-2023 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que la résolution numéro 423-2023 demandait à la MRC de La Jacques-Cartier de procéder à la modification du schéma d'aménagement révisé afin de réajuster les limites du périmètre d'urbanisation en effectuant une permutation de territoire;

ATTENDU que la MRC a adopté le Règlement numéro 03-2023 en février dernier, lequel acquiesçait à la demande de la Ville;

ATTENDU que cette demande vise notamment à déplacer une superficie non constructible;

ATTENDU que les modifications aux Règlements numéro 1258-2014 et 1259-2014 reflèteront les changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier pour la Ville;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-363-2024 modifiant le Règlement numéro 1258-2014 sur le plan d'urbanisme et le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'assurer la concordance avec le Règlement 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

209-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) : HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a décrété une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les honoraires professionnels du réaménagement intérieur au garage municipal dédié aux opérations des Services techniques par le Règlement numéro 1653-2024;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à la firme CBTEC inc. pour la réalisation des plans et devis de plomberie, ventilation et électricité;

ATTENDU que les volets 2 à 6 de l'offre de service soumise par CBTEC inc. en date du 1^{er} mars 2024 sont au montant de 20 074,10 \$ (plus taxes);

ATTENDU que ces travaux ont été planifiés au programme triennal d'immobilisations 2024;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme CBTEC inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'honoraires professionnels en plomberie, ventilation et électricité à la firme CBTEC inc. selon les détails de la soumission déposée par la firme le 1^{er} mars 2024 au montant de 17 168,10 \$ (plus taxes) visant les volets 2 à 5 et d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1653-2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'octroyer le contrat visant la surveillance des travaux (volet 6) d'une somme de 2 906 \$ (plus taxes) tels que décrits à la soumission, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement concernant la réalisation des travaux de réaménagement intérieur au garage municipal et d'imputer cette somme à ce règlement.

ADOPTÉE

210-2024

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 10 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU qu'il est nécessaire d'approuver les directives de changements qui ont été essentielles au chantier de construction du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments. Ces directives sont :

- En électricité : DC E 18;
- En mécanique du bâtiment : DC M20;

ATTENDU que le coût total des directives de changement a été établi à 4 345,47 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 10, révision 1;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 4 avril 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 5 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changements mentionnées au préambule de la résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 10 à Construction M inc. d'une somme de 442 163,63 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 mars 2024, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 9.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires du paiement numéro 10 au projet 1610-2023 et la retenue contractuelle au poste 55-136-00-001.

ADOPTÉE

211-2024

OCTROI DE CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (25 000 \$ À 133 800 \$) : HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a décrété une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les honoraires professionnels



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

du réaménagement intérieur au garage municipal dédié aux opérations des Services techniques par le Règlement numéro 1653-2024;

ATTENDU que le Règlement numéro 1653-2024 est entré en vigueur;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé par monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, pour les honoraires professionnels en architecture du réaménagement intérieur au garage municipal;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme reçue est celle de madame Marie-Ève Renault, architecte de la firme MEROX architecture inc., en date du 15 avril 2024;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme MEROX architecture inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation, et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce mandat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'honoraires professionnels en architecture pour le réaménagement intérieur du garage municipal à la firme MEROX architecture inc. selon les détails de la soumission déposée par la firme le 15 avril 2024 au montant de 15 030 \$, plus taxes, visant les volets : plans et devis définitifs et suivi de l'appel d'offres, et ainsi imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1653-2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'octroyer le contrat visant la surveillance des travaux d'une somme de 9 730 \$, plus taxes, tels que décrits à la soumission, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement concernant la réalisation des travaux du réaménagement intérieur au garage municipal et d'imputer cette somme à ce règlement.

ADOPTÉE

212-2024

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a décrété la construction d'un bâtiment pour les Services techniques dédié aux opérations de la Division parcs et bâtiments par le Règlement numéro 1610-2023;

ATTENDU que l'exécution des travaux a été confiée à l'entrepreneur Construction M. inc. par la résolution numéro 282-2023;

ATTENDU que les travaux prévus sont complétés;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la réception provisoire des travaux;

ATTENDU le certificat d'achèvement substantiel des travaux et la liste de déficiences préparés par madame Marie-Ève Renault, architecte de la firme MEROX Architecture inc., en date du 8 mai 2024.

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 9 mai 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la réception provisoire des travaux du projet de construction du bâtiment dédié aux opérations de la Division parcs et bâtiments, exécuté par l'entrepreneur général Construction M. inc. La date de réception est établie au 3 mai 2024.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

213-2024 **APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10 % DU DÉFICIT**

ATTENDU le dépôt du rapport financier vérifié pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (établissement Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) indiquant des revenus de 111 609 \$ et des charges de 185 611 \$, laissant un déficit de 74 002 \$;

ATTENDU que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 8 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'approuver le rapport financier audité pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (établissement Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 400,26 \$, représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH, moins un redressement aux exercices antérieurs de 76,80 \$ affectés au poste budgétaire *Provision déficit HLM (55-139-00-006)*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement de la contribution de la Ville pour la période de janvier à décembre 2023 dans le cadre du Programme de supplément au loyer au montant de 5 330,77 \$ affecté au poste budgétaire *Provision déficit HLM (55-139-00-006)*.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

214-2024 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GESTION DES APPELS 9-1-1 AVEC LA CENTRALE DES APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA)**

ATTENDU que la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1;

ATTENDU que CAUCA opère également des centres secondaires d'appels d'urgence qui traitent ceux requérant l'intervention des services incendie;

ATTENDU que CAUCA effectue actuellement la répartition des appels d'urgence du territoire des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU que le projet d'autorisation de signature d'un contrat de deux ans de gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA préparé par CAUCA, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit octroyer un mandat pour la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et des territoires ou parties de territoires de toutes villes, désignées par celle-ci, à CAUCA;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU que ce service est financé par la taxe 9-1-1, perçue par les compagnies de télécommunication, moins les frais d'administration retenus par les compagnies de télécommunication, les frais retenus par le ministère du Revenu du Québec et les frais retenus par l'Agence municipale 9-1-1;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 2 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner cette entreprise comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la ville et sur les territoires ou parties de territoires de toutes villes désignées par celle-ci.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le contrat de gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA.

ADOPTÉE

215-2024

PRÉVENTION DOMICILIAIRE EN COLLABORATION AVEC LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

ATTENDU l'offre de collaboration entre le Service de la sécurité publique et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour effectuer des visites domiciliaires en prévention incendie;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'approuver la collaboration entre le Service de la sécurité publique et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour que les élèves de cette école effectuent des visites domiciliaires en prévention incendie sur le territoire des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les visites auront lieu sur le territoire des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph les 21, 23, 27, 30, et 31 mai 2024, de 8 h à 17 h.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

216-2024

AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA NATATION, LE PATINAGE ET LE HOCKEY

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant la natation, le hockey et le patinage par la résolution 067-2022;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU que selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit couvrir l'écart entre le coût d'inscription d'un résident et celui d'un non-résident pour ces activités;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 23 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge d'une somme de 30 467,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale de natation, de hockey et de patinage, pour les frais d'inscription au cours de natation pour adultes pour la deuxième session (hiver 2024), les frais d'inscription au cours de natation pour enfants pour la troisième session (hiver 2024) ainsi que les frais d'inscription au hockey et au patinage pour la session hiver 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Entente intermunicipale piscine (02-701-40-447)* et *Entente intermunicipale hockey et patinage (02-701-30-447)*.

ADOPTÉE

217-2024

DEMANDE DU CLUB DES CAVALIERS DE STE-CATHERINE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu une demande du Club des Cavaliers de Ste-Catherine pour l'utilisation du parc de l'Hirondelle bicolore pour la tenue d'une fête de quartier le 8 juin prochain de 11 h à 16 h;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 2 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le Club des Cavaliers de Ste-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle bicolore la journée du 8 juin 2024, de 11 h à 16 h pour la tenue d'une fête de quartier. En cas de mauvaise température, cette activité sera remise au dimanche 9 juin 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le Club des Cavaliers de Ste-Catherine devra se prémunir de tous les permis nécessaires.

ADOPTÉE

218-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LES SPORTS DE GLACE

ATTENDU que l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour les sports de glace prendra fin le 30 juin 2024;

ATTENDU que cette entente prévoit que les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier bénéficient du même tarif d'inscription que les résidents de la Ville de Pont-Rouge;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assume les frais supplémentaires de non-résidence des inscriptions aux sports de glace facturés par la Ville de Pont-Rouge;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Pont-Rouge désirent poursuivre cette collaboration intermunicipale concernant les sports de glace par la signature d'une nouvelle entente;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 7 mai 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale de deux ans avec la Ville de Pont-Rouge concernant les sports de glace, effective dès le 1^{er} juillet 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer ce protocole d'entente.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense estimée au poste budgétaire *Remboursement hockey-patin* (02-701-30-447) après une appropriation de 8 813 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

TRANSPORT

219-2024 RATIFICATION DE PAIEMENT : CONSTAT D'INFRACTION DU CONTRÔLE ROUTIER DU QUÉBEC

ATTENDU le rapport de pesée du Contrôle routier du Québec;

ATTENDU le constat d'infraction numéro 100400 3042623643 au montant de 704 \$;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la ratification du paiement du constat d'infraction numéro 100400 3042623643 au Contrôle routier du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Constats d'infraction* (02-330-00-999) après un transfert du poste budgétaire *Immatriculations* (02-320-00-965) du même montant.

ADOPTÉE

220-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 3/4 DE TONNE POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Germain Chevrolet Buick GMC respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que le Règlement numéro 1648-2024 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les Services techniques a été adopté et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne pour la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour cette acquisition;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Germain Chevrolet Buick GMC en date du 19 mars 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024

ATTENDU que le coût du contrat est établi à 69 692,42 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 6 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Germain Chevrolet Buick GMC pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne pour la Division parcs et bâtiments au montant de 69 692,42 \$ plus taxes. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Germain Chevrolet Buick GMC en date du 19 mars 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au sous-projet 04 du règlement 2024-1648.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques monsieur John McGrath à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil pendant la période de questions.

221-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du lundi 13 mai 2024.

L'assemblée est levée à 19 h 49.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES